Régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre

26, Avenue des Comtes de Cerdagne
66800 SAILLAGOUSE

Tel. 04 68 04 34 98 - Mail : hautevalleesegre@orange.fr

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

COMMUNES DE ERR, ESTAVAR, EYNE, LLO ET SAILLAGOUSE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

2021

Sommaire

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

I.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
I.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
I.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES 4
I.4. NOMBRE D'ABONNES 4
I.5. VOLUMES FACTURES 5
I.6. DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS 5
I.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS 5
I.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET DE TRANSFERT 6
I.9. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 6
I.10. QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION 6

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 7

II.1. MODALITES DE TARIFICATION ET DELIBERATIONS 7
II.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 7
II.3. RECETTES 8

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE 9

III.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TD) 9
III.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 9
III.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS 9
III.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES 10
III.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION 10
III.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION 10
III.7. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (TR) 10
III.8. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE 10

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 11

IV.1. MONTANTS FINANCIERS 11
IV.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 11
IV.3. AMORTISSEMENTS 11
IV.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX 11
IV.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE 11

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 12

V.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE 12
V.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 12

VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 13

ANNEXE 1 : SYNOPTIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT 14

ANNEXE 2 : NOTICE DE L'AGENCE DE L'EAU 15

I. Caractérisation technique du service

I.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal, par le syndicat intercommunal à vocations multiples de la Haute Vallée du Sègre via la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre.
Dotée de la seule autonomie financière, la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a été créée par délibération du 24 juin 2002.

Missions liées au service

- ✓ Collecte,
- ✓ Transport,
- ✓ Contrôle de raccordement,
- ✓ A la demande des propriétaires, travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement.

Descriptif du territoire desservi

Situé en Cerdagne, dans le département des Pyrénées-Orientales, le territoire de la Haute Vallée du Sègre est marqué par de fortes pressions anthropiques : un tourisme et une démographie en expansion, responsables de grandes consommations d'eau caractérisées par d'importantes variations saisonnières.
De plus, les faibles températures hivernales ont un impact non négligeable sur le travail des bactéries épuratrices.
Enfin, les eaux usées des communes d'Err, Estavar, Llo et Saillagouse sont traitées à la station d'épuration transfrontalière de Puigcerdà, en Espagne. Les eaux résiduaires urbaines d'Eyne sont, quant à elles, épurées à la station de Bolquère, en France.

Communes adhérentes au service

- ✓ Err,
- ✓ Estavar et ses hameaux de Bajande et Caillastres,
- ✓ Eyne,
- ✓ Llo et son hameau de Rohet,
- ✓ Saillagouse et ses hameaux de Rô et Védrignans.

Il n'existe pas de CCSPL (commission consultative des services publics locaux).

I.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe. Il existe des contrats de prestation de service :

- ✓ Avec la commune de Bolquère, pour l'épuration des eaux usées d'Eyne,
- ✓ Avec Suez, pour les analyses des effluents d'Eyne à la station d'épuration de Bolquère,
- ✓ Avec le syndicat mixte pour le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Puigcerdà, pour l'épuration des eaux usées de Err, Estavar, Llo et Saillagouse à la station d'épuration de Puigcerdà, en Espagne (sous forme de protocole transactionnel),
- ✓ Avec La Pyrénéenne pour le curage préventif des canalisations d'eaux usées,
- ✓ Avec Comes TP pour les travaux de terrassement.

I.3. Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées

Le service public de l'assainissement dessert une population moyenne annuelle de 4 731 habitants (données INSEE au 1er janvier 2022 pour la population sédentaire ; données du schéma directeur de 2008 pour les populations supplémentaires estivales et hivernales ; moyenne de 3 habitants par abonné).
Elle se calcule comme ceci : population moyenne = (population en basse saison sur 8 mois + population de pointe hivernale sur 2 mois + population de pointe estivale sur 2 mois) / 12.
En basse saison, la population est de 2 628 habitants et en haute saison, de 10 010 habitants (3,8 fois plus).

I.4. Nombre d'abonnés

La régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre compte 3 624 abonnés en 2021.
Exceptionnellement, ces données proviennent du montant total des parts fixes facturées en 2020, divisé par le montant unitaire de la part fixe d'un compteur DN 15, auquel on a ajouté le nombre de nouveaux compteurs posés en 2021 (ce qui comporte ainsi une certaine imprécision).

COMMUNES	NOMBRE TOTAL D'ABONNES 31/12/2020	NOMBRE D'ABONNES DOMESTIQUES	NOMBRE D'ABONNES NON DOMESTIQUES	NOMBRE TOTAL D'ABONNES 31/12/2021	VARIATION EN %
ERR	767	770	néant	770	+0.39
ESTAVAR	842	851	néant	851	+1.07
EYNE	591	592	néant	592	+0.17
LLO	203	205	néant	205	+0.99
SAILLAGOUSE	1 195	1 206	néant	1 206	+0.92
TOTAL	**3 598**	**3 624**	**néant**	**3 624**	**+0.72**

La densité linéaire d'abonnés est de 54 abonnés par km au 31/12/2021.
La consommation moyenne par abonné est de 64 m^3/abonné au 31/12/2021.

L'évolution du nombre d'abonnés est explicitée dans le graphe suivant :

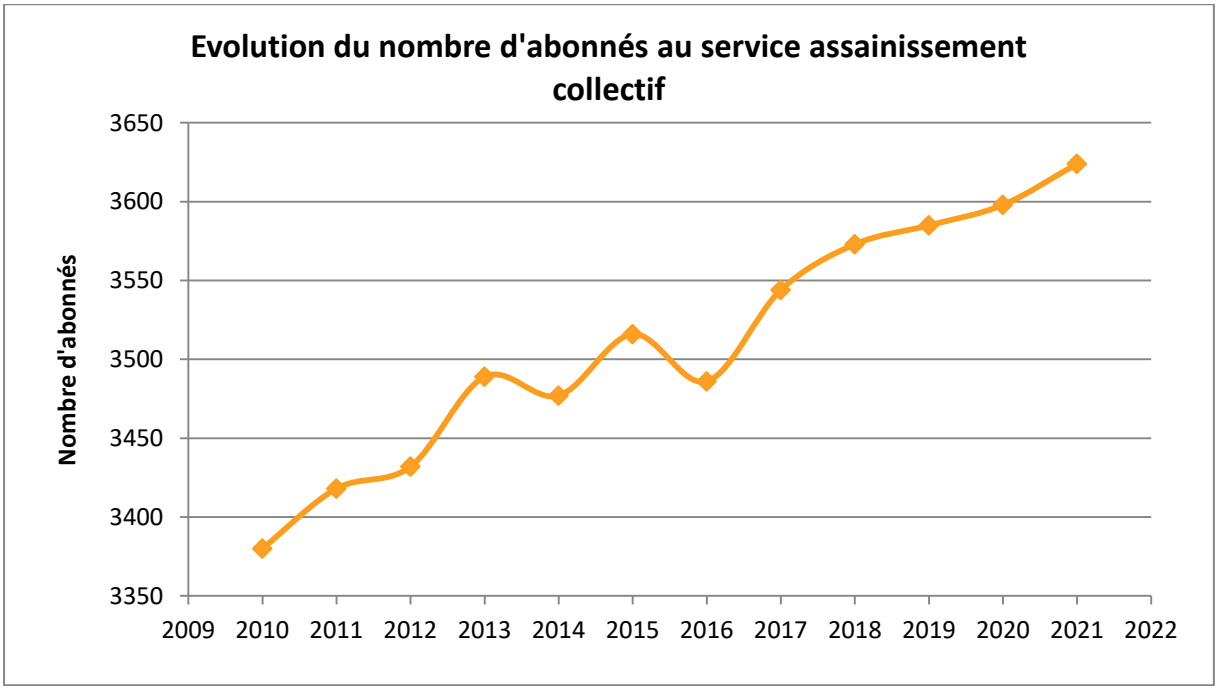

I.5. Volumes facturés

ABONNES DOMESTIQUES	VOLUME FACTURÉ EN 2021
ERR	59 369 m^3
ESTAVAR	62 846 m^3
EYNE	17 024 m^3
LLO	11 022 m^3
SAILLAGOUSE	82 213 m^3
TOTAL	***232 474 m^3***

Ces volumes intègrent les dégrèvements effectués avant facturation.

Le graphe à suivre présente l'évolution des volumes vendus depuis 2010 :

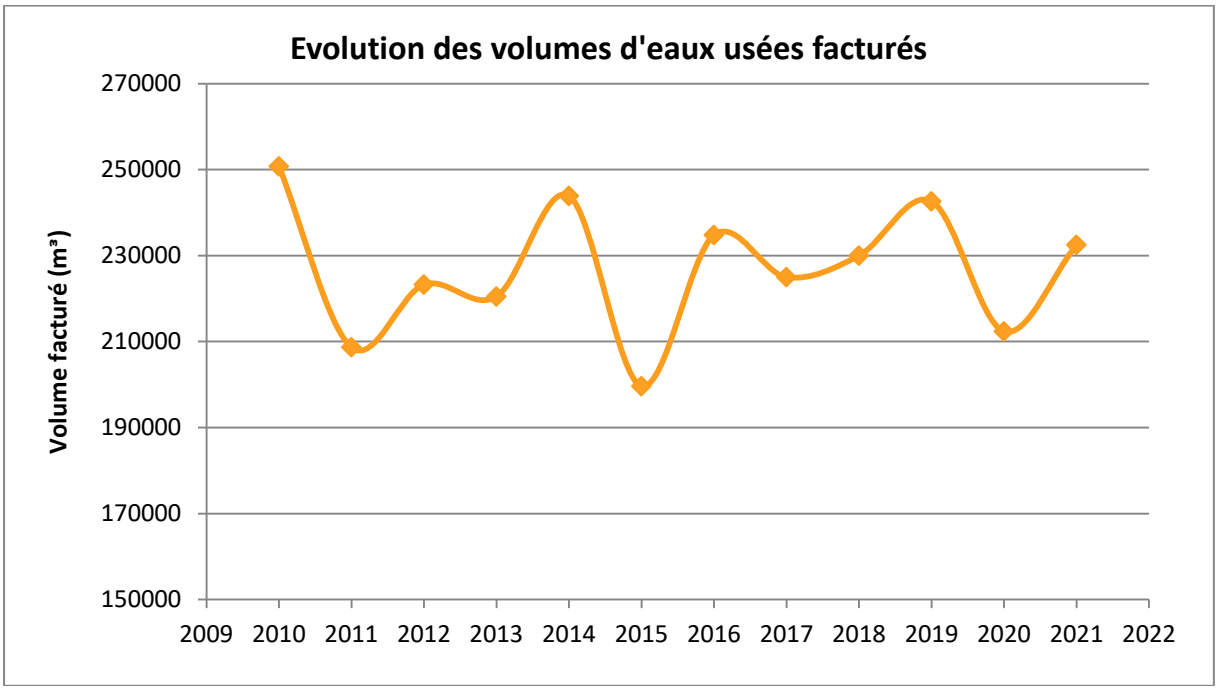

I.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés en 2021 (m^3)
La station d'épuration de Puigcerdà (Espagne)	238 538 (débitmètre d'Estavar)
La station d'épuration de Bolquère	64 077 (débitmètre d'Eyne, en entrée de la station d'épuration de Bolquère – relève régie)

Le volume total d'eaux usées exporté vers les deux stations d'épuration, en 2021, est donc de 302 615 m^3.
Il s'agissait de 414 019 m^3 en 2020.

I.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Il n'y a aucun établissement de ce type sur notre territoire. Le nombre de déversements d'effluents industriels dans le réseau d'eaux usées est par conséquent de zéro.

I.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement collectif est de 66,78 km. En voici le détail par commune (création de 488 + 80 = 568 ml à Saillagouse en 2021) :

COMMUNES	LINEAIRE DU RESEAU D'EAUX USEES EN METRES
ERR	13 722
ESTAVAR	12 328
EYNE	12 902
LLO	6 340
SAILLAGOUSE	21 487

Le réseau est séparatif, malgré l'intrusion d'eaux parasites.

Il existe un ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Panier dégrilleur	Saillagouse, lacs	7 m^3

Il existe également trois postes de relevage des eaux usées (Err, Eyne, Llo), tous équipés de by-pass.

I.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service ne gère aucune station de traitement des eaux usées (STEU).

I.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Non concerné.

II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

II.1. Modalités de tarification et délibérations

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et inclut également une part indépendante de la consommation (part fixe).

Les tarifs applicables pour l'assainissement collectif durant l'exercice sont les suivants :

PART DE LA COLLECTIVITE Euros HT			
		1ER JANVIER 2021	**1ER JANVIER 2022**
Frais d'accès au service		44.40 (eau potable incluse)	44.40 (eau potable incluse)
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)		Fixée par chaque commune	Fixée par chaque commune
Participation aux frais de branchement		Totalité au cas par cas	Totalité au cas par cas
Part fixe par an (assainissement)		47.00	47.00
Part proportionnelle par m^3 (assainissement)		0.62	0.62
TAXES ET REDEVANCES Euros HT			
T.V.A.		10.0 %	10.0 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Prix au m^3	0.15	0.16

Le service est assujetti à la TVA.
Les tarifs ont été fixés par délibérations du 29 novembre 2018 visées en préfecture le 15 janvier 2019.

II.2. Facture d'assainissement type

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est, quant à elle, effectuée deux fois par an ; une des deux factures est donc basée sur des consommations estimées.

Les composantes de la **facture d'assainissement uniquement** d'un ménage de référence sont les suivantes :

MONTANT FACTURE TYPE 120 m³	Au 1er JANVIER 2021	Au 1er JANVIER 2022	VARIATION en %
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe annuelle HT	47.00 €	47.00 €	0
Part proportionnelle HT	74.40 €	74.40 €	0
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	*121.40 €*	*121.40 €*	*0*
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	18.00 €	19.20 €	+6.67
TVA	13.94 €	14.06 €	+0.86
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	*31.94 €*	*33.26 €*	*+4.13*
Total TTC	**153.34 €**	**154.66 €**	**+0.86**
Prix TTC au m³	**1.278 €**	**1.289 €**	**+0.86**
% du montant non proportionnel	EU : 38.7 %	EU : 38.7 %	/

Le graphe ci-dessous met en lumière l'évolution du prix TTC au mètre cube pour 120 m³ :

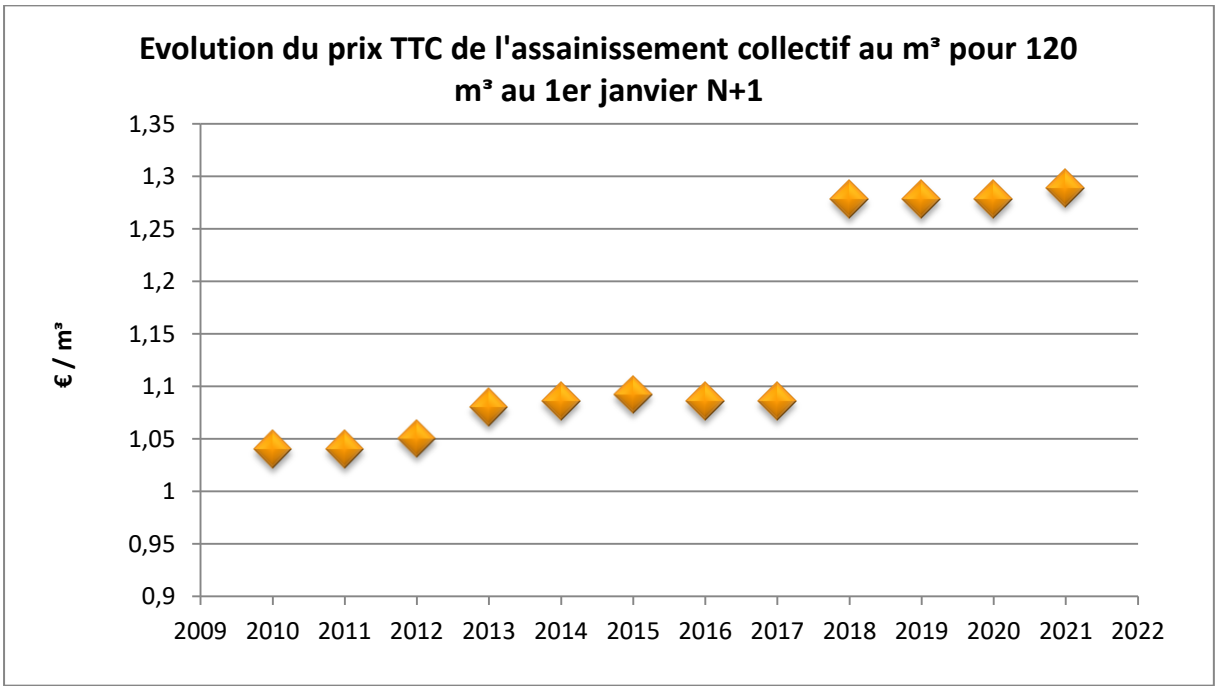

Les justifications des variations de tarifs sont les suivantes :

Elément ayant évolué	Raison de l'évolution
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Fixée par l'Agence de l'Eau

II.3. Recettes

RECETTES 2021	250 137,10 € HT
Recettes de facturation	250 137,10 € HT
Autres prestations auprès des abonnés	0 € HT
Subventions	0 € HT
Participation des communes aux travaux	0 € HT

III. Indicateurs de performance

III.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (TD)

Le taux de desserte est de 99,89 %.

$$TD = \frac{Nombre\ d'abonnés\ desservis}{Nombre\ potentiel\ d'abonnés} * 100$$

On considère donc uniquement les fosses septiques dont le raccordement au réseau d'assainissement collectif nécessiterait des travaux techniquement simples et peu coûteux.

On obtient :

	ERR	ESTAVAR	EYNE	LLO	SAILLAGOUSE	TOTAL
TD (2021) (%)	100	100	100	99.03	99.83	99.89

III.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 90/120.

En effet, il existe un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (10 points) et il est mis à jour (5 points). De plus, il existe un inventaire des réseaux mentionnant les linéaires, les matériaux et les diamètres des canalisations, et une procédure de mise à jour (10 points). Les diamètres et les matériaux sont connus sur environ 99 % du linéaire total (5 points). En outre, l'inventaire mentionne la date ou la période de pose des tronçons pour 100 % du linéaire du réseau (15 points).
Par ailleurs, le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur 98 % du réseau (10 points + 5 points). Un document renseigne la localisation et la description des ouvrages annexes (10 points). Il existe un inventaire des équipements électromécaniques, lequel est mis à jour régulièrement (10 points). Enfin, il existe un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur le réseau (curage, désobstruction, renouvellement…) (10 points).

III.3. Conformité de la collecte des effluents

Cet indicateur prend la valeur de 0 (non conforme) ou de 100 (conforme). Il est donné seulement pour les réseaux collectant une charge supérieure à 2 000 EH.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte (en kg de DBO_5/j) Exercice 2021	**Conformité exercice 2021 0 ou 100**
Réseau Eyne - Bolquère	56,0 (calculée à partir des débits entrants journaliers et des 4 bilans 24 h de Suez) *	100
Réseau vers la STEP de Puigcerdà	233 (calculée avec le ratio de 54 g/(j.hab), aucune donnée mesurée). Valeur ponctuelle mesurée dans le cadre du schéma directeur, en juillet 2020 : 142, sans Estavar pour lequel un problème de mesure a été enregistré.	

* Les valeurs du bilan du 17/06/2021, dont la DBO_5, sont très fortes. Il se peut que la canne de prélèvement ait été trop immergée et qu'elle ait prélevé du fond, d'après Suez.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100.

III.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

Non concerné.

III.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Non concerné.

III.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Non concerné.

III.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (TR)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de 0,30 %.
En effet, au cours de cinq dernières années, 1 015 ml de conduites ont été renouvelés.

$$TR = \frac{\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5}}{Linéaire\ du\ réseau\ de\ collecte}$$

$$TR = \frac{\frac{479 + 0 + \ 0 + 190 + 346}{5}}{66\ 780}$$

$$\boldsymbol{TR = 0,30}\ \%$$

Avec n = 2021, l'année étudiée. Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne du linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

III.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'eau potable et l'assainissement collectif proprement dits. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Le montant d'impayés au titre de l'année 2020, tel que connu au 31 décembre 2021, est de 34 596,59 € hors taxes (et non TTC) **pour les deux services eau potable et assainissement collectif.**
Le montant hors taxes (et non TTC) facturé au titre de l'année 2020 est de 921 677,61 € HT.
Le taux d'impayés est donc de 3,8 %.

IV. Financement des investissements

IV.1. Montants financiers

	Montant pour l'année de l'exercice (€ HT)
Montant des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	0.00
Montant des subventions encaissées pendant l'exercice budgétaire	0.00

IV.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 pour les services **eau potable et assainissement collectif** fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	1 466 476,58 €
Montant remboursé durant l'exercice	167 587,97 €
✓ Dont en capital	121 361,93 €
✓ Dont en intérêts	46 226,04 €

IV.3. Amortissements

Sans objet.

IV.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Sans objet.

IV.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Montants prévisionnels en € HT	Montants réalisés en € HT
Pompe du poste de relevage de Llo	8 000.00	0.00
Télégestion	44 007.00	0.00

V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

V.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Sans objet.

V.2. Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

VI. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Exercice 2020	***Exercice 2021***
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées en pointe	9 975	10 010
Nombre d'autorisations de déversement d'effluent industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (assainissement) au 1er janvier N+1	1,278 €	1,289 €
Indicateurs de performance		
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,89 %	99,89 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90 points / 120	90 points / 120
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non concerné	Non concerné
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non concerné	Non concerné
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	Non concerné	Non concerné
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,29 %	0,30 %
Taux d'impayés de l'année précédente pour les deux services eau potable et assainissement collectif	1,5 %	3,8 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité pour les deux services eau potable et assainissement collectif	0,02 € / m^3	0,00 € / m^3

Annexe 1 : synoptiques du réseau d'assainissement

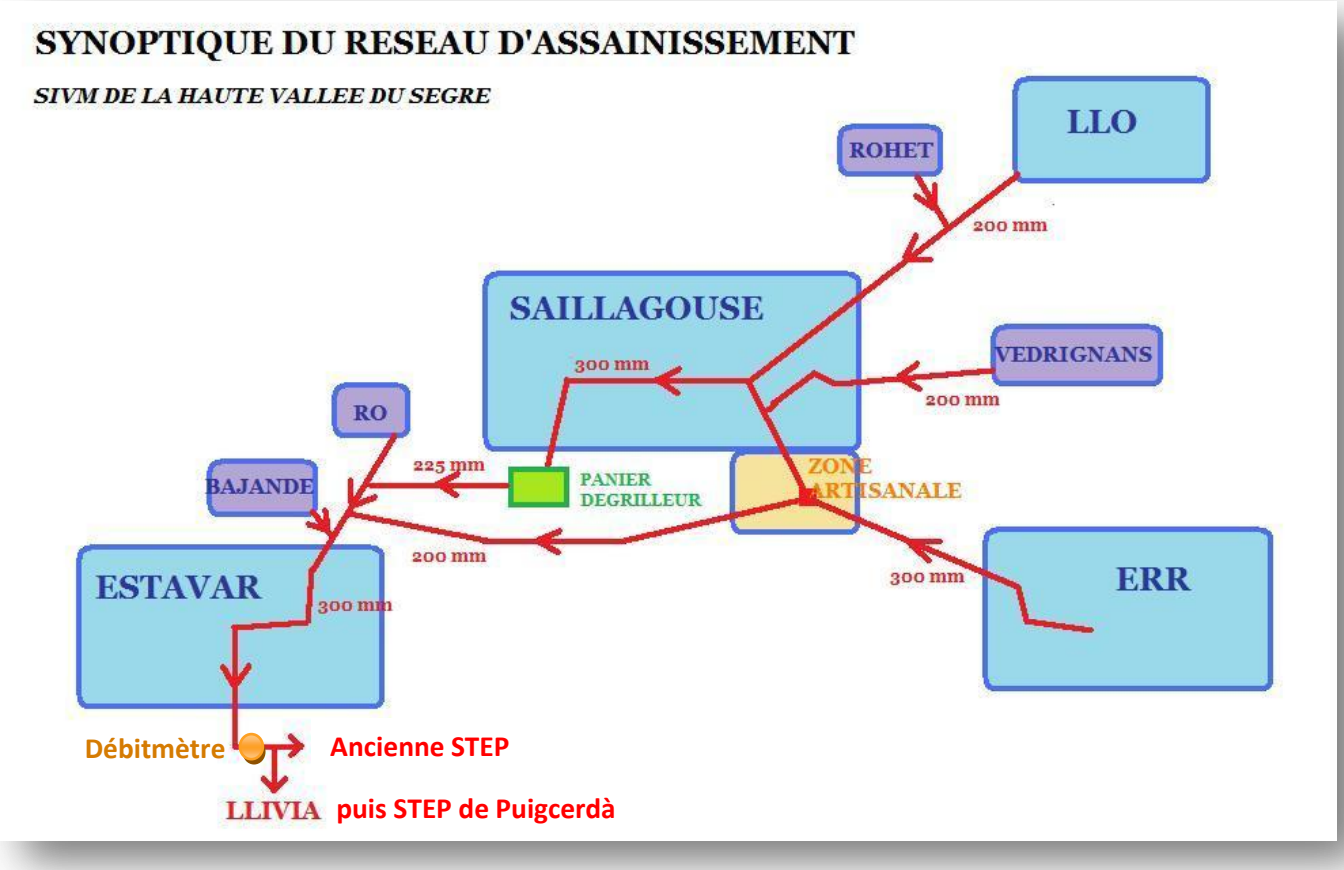

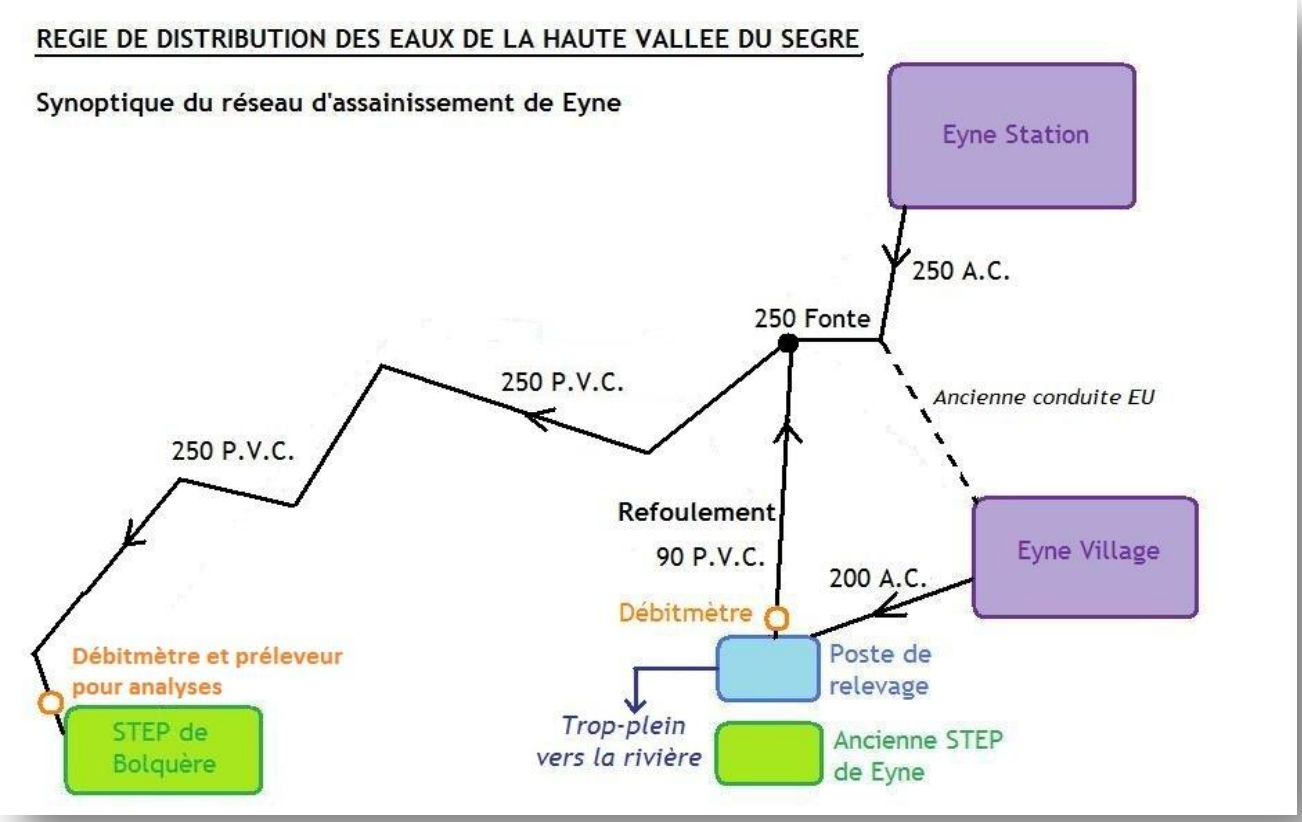

STEP : station d'épuration, A.C. : amiante-ciment, EU : eaux usées.

Annexe 2 : notice de l'Agence de l'Eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.

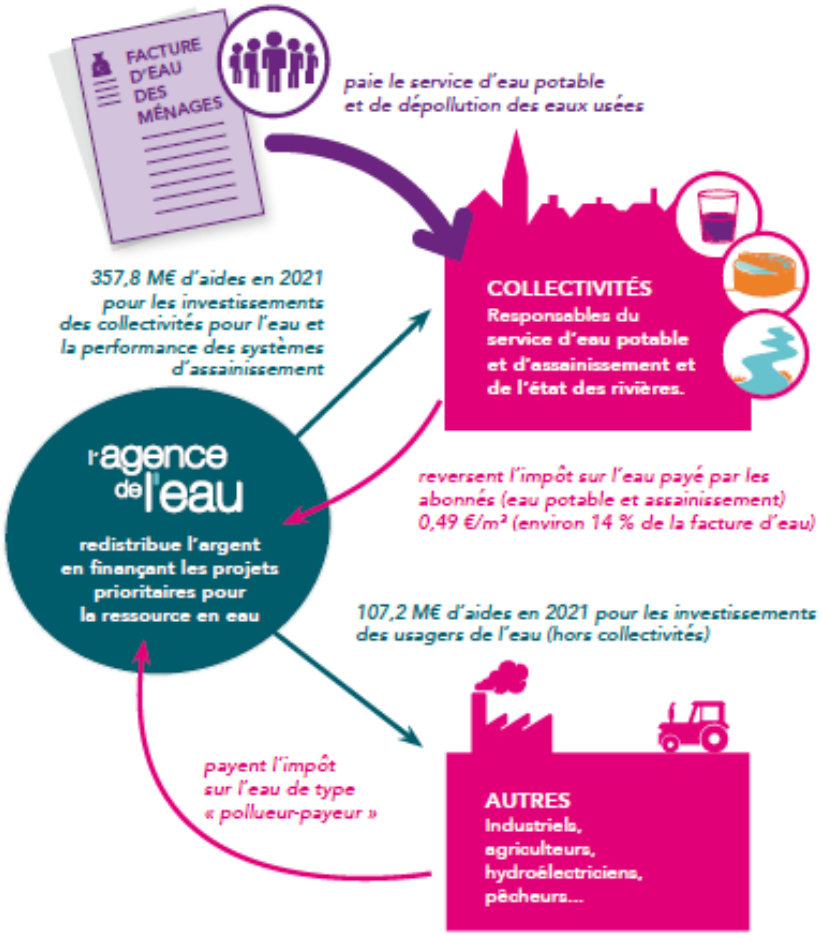

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.
L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consomment 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2022 : 556,9 M€

13,3 % (73,9 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau.**

70,9 % (395,1 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique.**

9,3 % (52 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

2,6 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7 % (4,1 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

3,2 % (17,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse.**

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2022 : 453,9 M€

18,7 % (85 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

42,2 % (191,6 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales.**

3,7 % (16,7 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

24,1 % (109,2 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

1 % (4,4 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

4,4 % (20 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle.**

5,9 % (27 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021

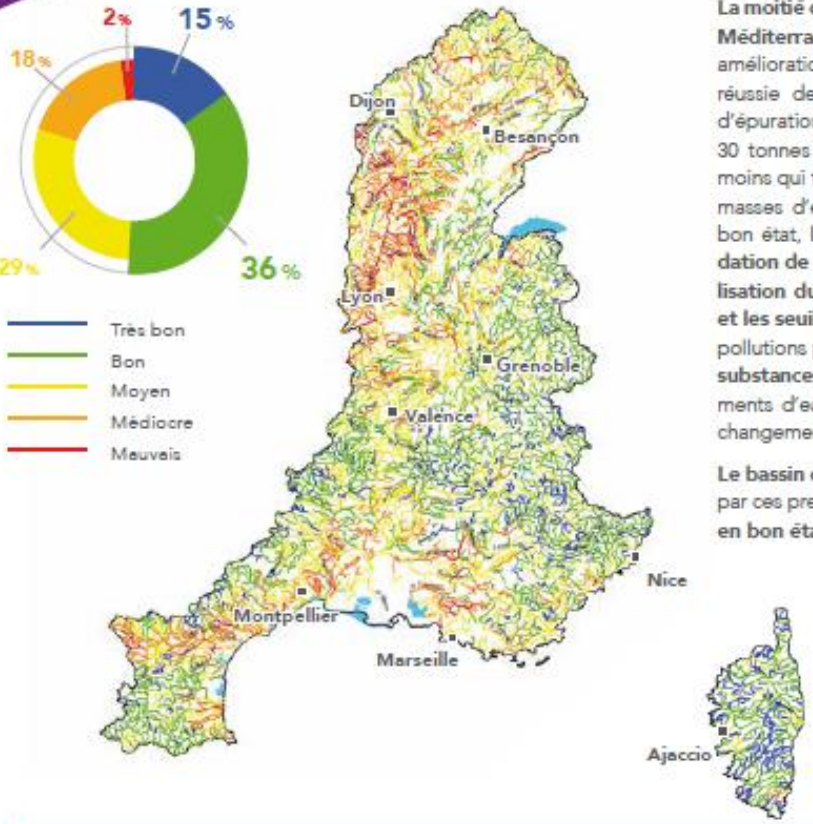

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse